

RESUME NON TECHNIQUE

DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE

ETIQUABLE Fleurance (32)

Extension d'un site existant :

Construction d'une unité de fabrication de
chocolat et stockages associés



SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	4
3	RAISONS MOTIVANT LE PROJET.....	7
4	COMPATIBILITE DU PROJET.....	8
4.1	Protection des milieux.....	8
4.2	Compatibilité urbanistique.....	8
4.3	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....	9
4.4	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	10
4.5	Plan Régional de la Qualité de l'Air.....	10
4.6	Risques technologiques.....	10

1 PREAMBULE

Le présent dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement permet de montrer que les prescriptions des arrêtés ministériels sont bien respectées pour les rubriques concernées.

Cette demande est relative à l'extension de la société Etiquable, sur la commune de FLEURANCE (32).

Ce site est actuellement soumis au titre de la déclaration pour les rubriques 2220 et 1510. Aucune demande de dérogation des arrêtés ministériels n'est faite dans ce dossier.

Aussi ce dossier contient une étude justifiant la compatibilité du projet avec les dispositions urbanistiques et les différents plans, programmes ou schémas applicables sur le site.

2 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La présente demande est émise par la société ETIQUABLE, implantée à Fleurance (32).

La société ETIQUABLE est déjà implantée sur le site : siège social et unité de stockage.

L'entreprise souhaite construire une unité de fabrication de chocolat, et augmenter sa capacité de stockage.

Ethiquable est une entreprise coopérative pionnière du commerce équitable en France et un acteur engagé de l'économie solidaire et sociale.

Depuis sa création en 2003, son objectif est de défendre une alimentation qui a du sens pour celui qui la consomme et celui qui la produit.

Chaque produit Ethiquable est issu d'une organisation paysanne avec laquelle est identifié un projet de développement et d'autonomisation. L'entreprise accompagne sur le terrain les producteurs pour réaliser ces projets de commerce équitable.

Les 4 partis pris sont de :

- défendre l'agriculture paysanne et un commerce équitable exigeant
- révéler des saveurs d'origine
- favoriser une plus grande valeur ajoutée pour les producteurs
- proposer des produits équitables et bios accessibles au plus grand nombre

Les produits disponibles sur notre boutique sont issus de partenariats directs et durables avec 40 coopératives de petits producteurs dans 23 pays du Sud. Depuis 2011, ils proposent également une gamme de produits Paysans d'ici avec 9 groupements de producteurs français.

Ethiquable souhaite faire de ce projet, un projet durable, et c'est pourquoi une démarche de type HQE® a été engagée dans le cadre de la conception et de la future réalisation du projet :

- choix de matériaux biosourcés
- réflexion sur les consommations énergétiques : bureaux et production
- mise en place d'une chaufferie bois
- mise en place d'un chantier propre avec une réduction des consommations, des approvisionnements en priorité locaux.

Le projet se situe rue du Commerce Equitable à Fleurance (32).

Les parcelles cadastrales sont : 334 – 324 – 380 – 379.

Ces parcelles sont aujourd'hui partiellement occupées par les bâtiments et voiries du site actuel.

Le projet est situé aux coordonnées géographiques suivantes :

- Latitude : 43°51'38.09"N
- Longitude : 0°39'22.32"E

Le terrain présente une pente moyenne orientée du sud-ouest au nord-est.

Le projet est une extension de la société actuelle ETIQUABLE, en zone classé Ui sur la commune de Fleurance, zone déjà urbanisée à vocation d'accueillir les activités industrielles, artisanales et commerciales.

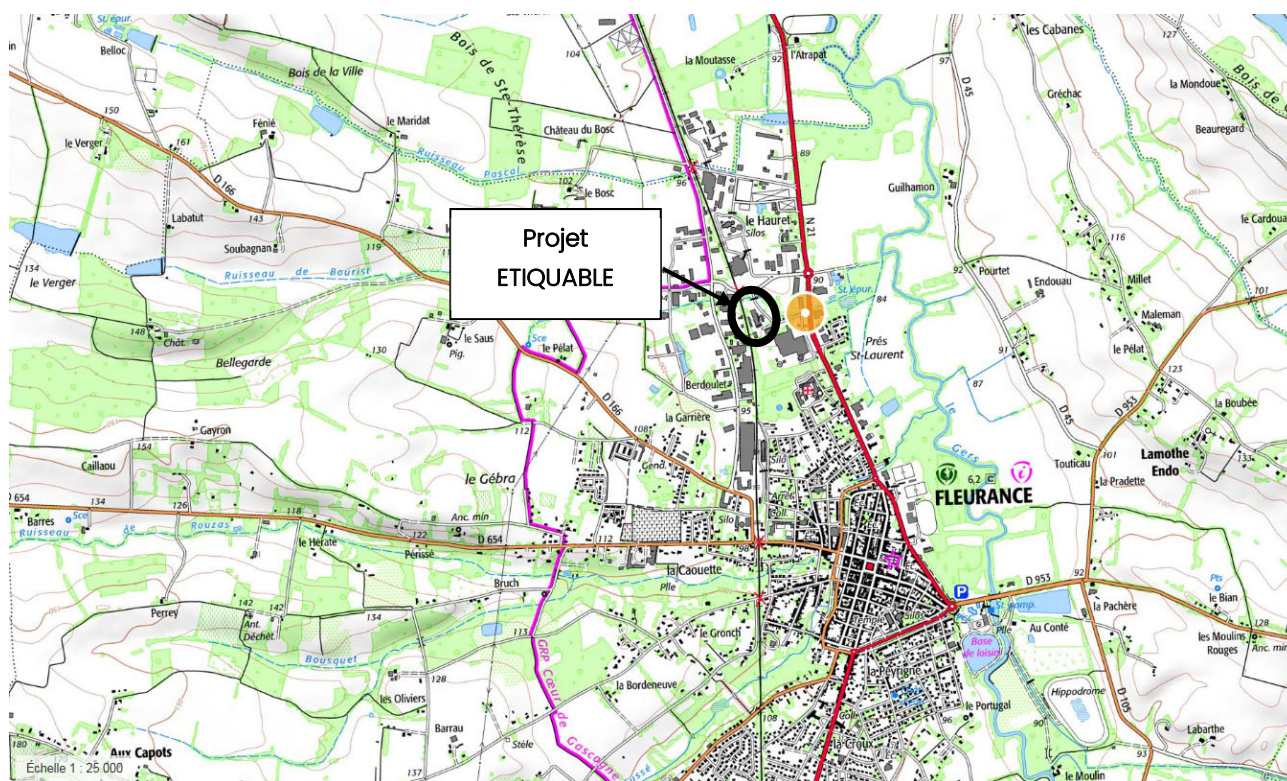


Figure 1 - Localisation du projet

RESUME NON TECHNIQUE / Dossier de demande d'enregistrement ICPE

Le tableau ci-dessous détaille les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par le projet :

Rubrique	Désignation	Régime	Observations
2220	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torrefaction, etc... La quantité de produits entrants étant de :	E	Fabrication de chocolat : La quantité de produits entrants sera comprise entre 10,5 et 12t/j.
1510	Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts [...]. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 300 000 m ³	D	Volume total de l'entrepôt de 37234,26m ³ .

Le tableau ci-dessous détaille la rubrique de la nomenclature EAU concernée par le projet :

Rubrique	Désignation	Régime	Observations
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	D	Superficie cadastrale du site de 29995 m ² . Aucun écoulement ne sera capté par notre site.

3 RAISONS MOTIVANT LE PROJET

Dans le cadre du développement de ses activités, la société ETIQUABLE a décidé d'étendre son activité et de réaliser la fabrication de chocolat sur son site.

Ce nouveau site va permettre à l'exploitant d'augmenter son activité.

Le site sur lequel s'implante notre projet sera remis en état à la fin de l'exploitation. Les parcelles seront laissées, après utilisation, dans un état compatible avec les usages autorisés dans le cadre du POS pour les zones UI, et exemptes de toute pollution.

4 COMPATIBILITE DU PROJET

4.1 PROTECTION DES MILIEUX

La commune de Fleurance n'est concernée par le périmètre d'un SAGE.

Les richesses naturelles sont notamment répertoriées par la DREAL/DIREN, qui les classe en plusieurs types.

Aucun zonage n'est repéré sur la commune de Fleurance.

La zone d'étude se situe donc hors de tout périmètre de protection du milieu naturel. Au regard du décret du 09/04/2010, le projet est concerné par l'item de la liste nationale n°4. Cependant, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

4.2 COMPATIBILITE URBANISTIQUE

Le projet est compatible avec le POS de la commune de Fleurance. Il est situé en zone **Ui**. Cette zone est destinée aux activités professionnelles, industrielles, commerciales, et artisanales de toute nature, susceptibles de comporter des nuisances incompatibles avec l'habitat.

Le projet est porté par la société ETIQUABLE, déjà implantée sur le site et respectera en tout point le règlement d'urbanisme lié à cette zone.

Le terrain est concerné par le zonage PPRi. La limite de la crue de référence (PHEC) traverse le terrain, classant une partie du terrain en aléa faible à moyen.

Aucune construction, ni bassin n'est réalisé dans cette zone inondable.

En terme de gestion des eaux pluviales le projet est soumise au titre de la loi sur l'eau, à une temporisation des eaux pluviales pour un débit de fuite de 3L/s.ha pour une fréquence trentennale.

Les eaux pluviales de voiries seront prétraitées par un séparateur hydrocarbures avant rejet dans le réseau collectif.

En cas d'incendie pour assurer le confinement des eaux polluées sur le site, une vanne sera positionnée sur le réseau pour renvoyer les eaux souillées dans le bassin de rétention.

Concernant les eaux usées, elles seront assimilées à des eaux domestiques. Elles seront envoyées vers les réseaux EU de la commune et traitées au niveau de la station d'épuration communale.

4.3 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Les principaux objectifs d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection contre toute pollution et restauration de la qualité des eaux, le développement et la protection de la ressource en eau potable.

Notre projet est concerné par le SDAGE Adour-Garonne, approuvé en séance plénière par le comité de bassin le 1er décembre 2015. Ce SDAGE 2016-2021 définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau.

Définis pour 5 ans, il vise à concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Le SDAGE comprend 15 objectifs fondamentaux. Le projet respecte l'ensemble des objectifs le concernant :

L'activité projetée ne présente aucun caractère d'incompatibilité avec les défis établis par ce SDAGE.

Les rejets du site sont :

- Les eaux de voiries qui seront prétraitées à la parcelle, avant d'être rejetées vers le milieu naturel,
- Les eaux usées qui seront dirigées vers le réseau communal.

4.4 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Fleurance n'est pas régie dans le périmètre d'un SAGE.

4.5 PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

Le projet, par son implantation sur la commune de Fleurance, se doit de respecter les Plans locaux et notamment ceux en relation avec la qualité de l'air.

L'activité projetée ne présente aucun caractère d'incompatibilité avec les objectifs établis par ce PRQA.

4.6 RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune de Fleurance recense les risques majeurs suivants :

- Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Risque industriel
- Séisme : zone de sismicité niveau 1
- Transport de marchandises dangereuses
-
-
- La commune de Fleurance est régie par un PPRI (32DDT20140541). Il concerne l'aléa « Crue à débordement lent de cours d'eau ».
- Il a été prescrit le 8 juillet 2014.
-
- Le site d'Etiquable est concerné par la limite des Plus Hautes Eaux.
- Le projet est organisé par rapport à cette contrainte, pour laisser la libre circulation des eaux en cas de crue :
- Déplacement du bassin d'infiltration actuel, en dehors de la zone inondable
- Extension du stockage des Produits Finis en dehors de la zone inondable

Aucun décaissement n'est prévu dans la zone inondable. Aucun remblai, mise en dépôt ou terrassement amenant la surélévation du terrain d'assiette en zone inondable n'est réalisé.

La base BARPI/ARIA relève les incidents et accidents déclarés dans des entreprises dont l'activité est similaire à Etiquable. La cause principale d'accidents sur ce type d'installation est l'incendie ou le rejet de matières.